

Paris, le 8 février 2013



Martine NOULIN

La Présidente

À

Monsieur Joël BLONDEL
Directeur de l'Administration Générale et
de la Modernisation des services
39/43, Quai André Citroën
75739 PARIS CEDEX 15

Objet : Résultats du principalat 2013

Référence : Mes courriels du 5 février 2013

Par courriels cités en référence, j'ai appelé immédiatement votre attention sur les résultats « catastrophiques » du principalat 2013 puisque, sur les 60 postes mis à l'examen professionnel par arrêté ministériel, le jury souverain a retenu seulement 44 candidats sur la liste, estimant selon vos propres termes « qu'en dépit de sa relative clémence, le niveau des candidats ne lui permettait pas d'aller au-delà ».

Or, c'est la 1^{ère} fois que cela arrive avec une telle « restriction » sur le nombre : vous devez imaginer l'effet négatif sur l'ensemble des AAAS, surtout en ce moment de réorganisation des DAC, de surenchère dans les DIRECCTE avec la « concurrence » d'autres corps et l'annonce de la décentralisation impactant le pôle 3^E.

Dans ces conditions, vous ne serez pas étonné si je vous précise que depuis cette publication les rumeurs diverses courent et les interprétations erronées amplifient le phénomène également.

Force est de constater que nous assistions déjà à un turn-over important de ce corps tant en centrale qu'en DIRECCTE, préjudiciable au bon fonctionnement de certains services et à l'image de notre ministère à un moment où le Ministre envisage des réformes importantes : phénomène sur lequel l'UNSA ITEFA a interpellé les décideurs de notre administration des 2 secteurs à plusieurs reprises au niveau des CT et des CAP successives depuis environ 2 ans sans entrevoir un changement perceptible dans la construction des parcours professionnels de ce corps et la valorisation de leurs acquis au sein des services dans un accompagnement professionnalisé.

Je vous rappelle d'ailleurs que la DIRECCTE du Nord-Pas de Calais aura perdu 2 attachés principaux sur quatre au 1^{er} mars prochain.

La centrale ne fait pas exception avec en plus une impression que le secteur « santé » réussit mieux que le secteur « travail » : ainsi, pour ce dernier principalat, il semble que le taux de réussite soit 2/3 et 1/3 respectivement.

En conséquence, les départs de vos cadres vers des ailleurs risquent de s'accroître fortement, à défaut d'une démobilité de ces personnels souvent très investis dans leurs missions et impliqués dans la réussite de projets sensibles actuellement dans cette période de crise.

Sauf si vous arrivez à faire comprendre que l'administration va se pencher sur un tel résultat et sur « cette délibération, qui vient après d'autres prises dans des corps différents et dispositifs d'accès à des grades d'avancement », les AAAS pensent déjà que l'image qui leur est renvoyée est celle d'une non considération : un constat entendu et une alerte sur ce ressenti.

Ce courrier vous demande très rapidement de vous interroger collectivement sur les constats faits par des jurys différents et sur l'adéquation entre les candidats et ce que les jurys attendent dans l'exercice d'un tel examen professionnel.

En premier, il serait urgent et « vital » que le jury fasse connaître dans son CR de l'épreuve ses propres constats sur les prestations entendues tant sur la forme que sur le fond, comme tout jury se doit de le faire, ce d'autant plus que les aléas de parution au JO lui ont laissé deux mois pour le rédiger.

Cette démarche n'empêchera pas certains candidats malheureux de demander individuellement au jury un retour sur leurs prestations personnelles.

Ensuite, suite à mes propres remontées d'information et à une certaine expérience passée d'avoir fait passer un tel examen professionnel, je me permets de vous suggérer, voire de vous demander, d'explorer certaines pistes pour inverser le processus et éviter une « hémorragie » de vos meilleurs cadres :

- La formation donnée aux candidats : un cadrage normalisé aux intervenants à donner notamment aux conférences magistrales sur les directions des ministères ? Pour les oraux blancs ?
- Voir avec les organismes extérieurs de formation, qui sembleraient plus tournés vers un aspect « communication » que « formation ».

A ce propos, il serait fort utile qu'un agent du bureau de la formation soit présent à ces formations comme observateur neutre pour prendre la mesure du contenu et de la prestation du formateur (cela se fait ailleurs et fréquemment !)

- Malgré un jury pour la 1^{ère} fois paritaire, il semble que les questions sortent peu du contexte des ministères sociaux alors que les formateurs, intervenant pour d'autres ministères, axent sur un aspect plus généraliste sur le plan de l'Administration.
- Il serait bon également que tous les 2 ans, il y ait un changement complet du jury pour éviter aux candidats un « stress » supplémentaire de repasser devant les mêmes examinateurs.

La réaction est humaine et parfaitement compréhensible tant d'ailleurs pour les agents que pour les membres du jury.

- Une prise de conscience insuffisante de ce qu'est cet examen professionnel et ce qu'il est attendu des candidats dans leur exposé, leurs réponses, éventuellement les mises en situation parfois proposées.
- La réalité du poste occupé par le candidat et une formation conseillée pour pallier à d'éventuels « manques » du fait des missions exercées : je vous rapporte la remarque, sans y adhérer, que les « analystes » seraient moins armés que les juristes pour une telle épreuve.

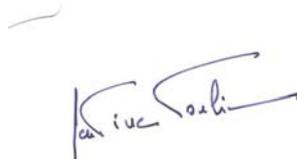
Par avance, je vous remercie de bien vouloir prendre en compte mes remarques précitées sur ce résultat premier et « catastrophique » : il ne peut pas rester sans réponse notamment sur les items déclinés, en particulier la diffusion rapide du CR du jury sur l'épreuve 2013, 1^{er} élément de compréhension de ce phénomène atypique !

Je me tiens à votre disposition pour en discuter et voir de quelle façon il peut y être remédié favorablement tant à l'égard de vos personnels que des structures qui vont avoir besoin d'eux.

Sachez que l'UNSA ITEFA vous demandera régulièrement où en sont vos démarches dans l'explication de ce hiatus et je ne doute pas que vous ferez en tant que Dagemo, et préfigurateur, le maximum pour résoudre cette difficulté.

A toutes fins utiles, je vous précise que ce courrier de saisine syndicale va être adressé aux attachés pour leur information.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.



Martine NOULIN